



Diplôme d'Etat d'Accompagnant éducatif et social

Personnes concernées et pré-requis

Avant de commencer votre parcours de VAE, il est important de vérifier les prérequis exigés par le certificateur pour le diplôme visé. Ces conditions sont obligatoires. Vous devez justifier de leur détention au moment du passage devant le jury en fin de parcours de VAE.

Votre entrée en VAE est conditionnée par la confirmation de votre candidature, qui repose sur votre dossier de recevabilité. Ce dossier met en valeur vos expériences professionnelles et personnelles et démontre leur adéquation avec le parcours visé.

Être inscrit sur France VAE et avoir initié votre parcours.

Pour les salariés du public et les indépendants avoir reçu la recevabilité.

Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription

Le diplôme d'accompagnant éducatif et social

L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrices de son projet de vie. En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

Le référentiel du Diplôme d'Etat d'Accompagnant éducatif et social ([DEAES – RNCP36004](#)) est structuré en 5 blocs de compétences.

Vous avez la possibilité de valider un /ou des blocs de compétences selon vos besoins. [L'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social](#) présente les dispenses des domaines de compétences selon la certification détenu par le candidat.

Les cinq blocs sont les suivants :

- Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne



- Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

Dans le cadre de la VAE, vous pouvez demander la validation de l'ensemble du diplôme ou de certains blocs de compétences uniquement, selon votre projet professionnel et vos expériences.

Bloc 1 – Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Ce bloc porte sur l'accompagnement au plus près de la vie quotidienne de la personne, en favorisant son autonomie, son confort et son bien-être.

Il concerne notamment l'aide aux actes essentiels (se laver, s'habiller, se nourrir, se déplacer), la prise en compte de la douleur, la prévention des risques et l'anticipation des changements de vie.

Exemples de compétences attendues :

- Identifier les besoins de compensation et repérer les potentialités de la personne.
- Favoriser et/ou préserver l'autonomie par le maintien et le développement des capacités.
- Accompagner dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- Prendre soin et veiller au bien-être dans un accompagnement de proximité.
- Mettre en œuvre des méthodes et outils adaptés, utiliser les aides techniques et modalités d'apprentissage adéquates.
- Appliquer les principes d'hygiène de base, repérer les risques de la vie quotidienne et donner l'alerte.
- Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur, accompagner les changements et la fin de vie en appui sur l'équipe pluridisciplinaire.

Dans votre dossier de validation, vous devrez décrire des situations de travail où vous avez accompagné une personne dans les actes essentiels, en montrant comment vous favorisez son autonomie, sécurisez les gestes du quotidien et adaptez votre posture à ses besoins.

Bloc 2 – Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.

Ce bloc concerne l'organisation du cadre de vie (domicile ou établissement), la logistique du quotidien et la mise en œuvre de conditions d'accompagnement sécurisées et respectueuses de la personne.

Il englobe l'hygiène des locaux, la gestion des risques domestiques, l'éco-responsabilité et l'adaptation de l'environnement au projet de la personne.

Exemples de compétences attendues :

- Organiser la logistique d'un lieu de vie et prioriser les actions à conduire.



- Appliquer les principes d'hygiène et de sécurité selon le contexte d'intervention.
- Repérer les situations à risque et participer aux actions de prévention des accidents du quotidien.
- Favoriser l'appropriation du cadre de vie par un aménagement adapté.
- Adapter sa prestation à la présence de la personne, de son entourage et des autres professionnels.
- Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco-responsabilité.
- Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien.

Dans votre dossier, il s'agira de montrer comment vous contribuez à un environnement de vie sécurisant, propre et adapté, en expliquant vos choix d'organisation, vos gestes professionnels et vos actions de prévention des risques.

Bloc 3 – Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne.

Ce bloc porte sur l'inclusion sociale, la participation à la vie collective, le soutien aux liens familiaux et la prévention de l'isolement.

Il concerne aussi votre posture relationnelle (bienveillance, gestion des émotions, communication adaptée) dans la relation avec la personne et son entourage.

Exemples de compétences attendues :

- Adopter une posture bienveillante et gérer ses émotions.
- Accompagner la personne dans sa participation à des activités collectives.
- Soutenir l'affirmation de soi et l'épanouissement de la personne.
- Sélectionner des activités en lien avec le projet personnalisé et le projet de service.
- Utiliser les activités de groupe pour prévenir l'isolement et favoriser l'expression de soi.
- Repérer et prévenir le risque d'isolement, favoriser l'inclusion dans l'environnement.
- Coopérer avec la famille et l'entourage, faciliter la vie sociale et citoyenne.
- Identifier l'apport des activités au regard des objectifs définis.

Vous devrez illustrer comment vous soutenez la vie sociale et relationnelle de la personne : mise en place d'activités, accompagnement à l'extérieur, soutien aux liens familiaux, gestion de situations de conflit ou de repli, etc.

Bloc 4 – Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.

Ce bloc concerne votre compréhension du cadre légal et institutionnel, votre posture éthique et déontologique et votre capacité à vous situer comme professionnel dans un réseau d'acteurs. Il inclut aussi votre participation à la construction du projet personnalisé et votre capacité à interroger vos pratiques.

Exemples de compétences attendues :

- Identifier son cadre d'intervention : textes légaux, dispositifs, acteurs et réseaux.



- Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques dans son intervention.
- Mobiliser ses connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne.
- Organiser et assurer le suivi de son intervention selon les objectifs définis.
- Se questionner sur sa posture professionnelle, repérer ses limites.
- Identifier, proposer et mettre en œuvre des actions de prévention.
- Participer à l'accueil et à l'accompagnement des stagiaires ou nouveaux professionnels.
- Co-construire le projet personnalisé avec la personne et les autres acteurs.

Dans le dossier, il s'agira de montrer comment vous vous inscrivez dans un cadre réglementaire et institutionnel, comment vous contribuez au projet personnalisé et comment vous analysez votre propre pratique professionnelle.

Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.

Ce bloc porte sur la coopération au sein de l'équipe pluri-professionnelle, la traçabilité des informations et la contribution à la démarche qualité et à la gestion des risques. Il comprend la capacité à organiser son activité, à transmettre des informations pertinentes et à participer à l'amélioration des pratiques.

Exemples de compétences attendues :

- Rechercher, organiser, traiter et transmettre les informations nécessaires à l'accompagnement.
- Utiliser les outils de communication (y compris numériques) adaptés.
- Analyser les situations, relayer les informations pertinentes et proposer des actions en lien avec le projet personnalisé.
- Organiser son activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle, prioriser en fonction des besoins et des changements.
- Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et à l'adaptation des projets personnalisés.
- Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables.
- Participer à la démarche qualité et à la gestion des risques, proposer des actions d'amélioration.
- Évaluer sa pratique, identifier ses besoins en formation.

Vous devrez expliciter la façon dont vous travaillez en équipe, comment vous assurez la continuité et la traçabilité des accompagnements (écrits, transmissions orales, outils numériques) et comment vous contribuez à la qualité et à la sécurité des accompagnements.



Les objectifs de la démarche VAE

La [loi de modernisation sociale de janvier 2002](#) a ouvert une nouvelle voie d'obtention d'un diplôme ou d'un titre : la **Validation des Acquis de son Expérience, dite VAE**.

Jusqu'alors, pour obtenir un diplôme ou un titre, il fallait apprendre sur les bancs de l'école, du centre de formation ou du CFA, et se soumettre à des épreuves de validation des apprentissages. Le législateur a donc estimé que les acquis développés au cours d'une vie professionnelle et sociale, dans quelque branche que ce soit, à quelque niveau que ce soit, ont la même valeur que les acquis d'une formation de même domaine et de même niveau.

Aussi, depuis 2002, toute personne pouvant justifier de trois années d'expérience professionnelle ou bénévole, peut postuler à une *certification*. La [loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) puis le [décret d'application du 27 décembre 2023](#) ont considérablement assoupli le dispositif :

- Il n'est aujourd'hui plus nécessaire de justifier d'un certain nombre d'années d'expériences, il faut simplement justifier d'une activité en rapport avec le contenu de la certification visée ;
- Les expériences des proches aidants peuvent être prises en compte ;
- Il est possible d'envisager de ne valider que certains blocs de compétences et pas seulement l'ensemble de la certification ;
- Le parcours VAE peut prévoir un accompagnement mais aussi des actions de formation et des mises en situation professionnelles ;
- Il est possible de demander à son employeur un congé de VAE d'une durée de 48 heures.

La loi prévoit que le candidat à la VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour préparer sa VAE. Mais [la circulaire de 2019](#) organisant la VAE précise que cet accompagnement, souhaitable n'est pas obligatoire. Rien n'est dit non plus sur les modalités de l'accompagnement.

L'accompagnement à la VAE

La [Charte nationale de l'accompagnement VAE](#) donne un certain nombre de repères quant aux engagements de votre accompagnatrice/future architecte VAE :

Vous proposer des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes. Ainsi, votre accompagnatrice s'engage à :

- Répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours ;
- Etablir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience, notamment :

- Le référentiel de la certification visée ;
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) ;



- Des ressources documentaires pour développer vos compétences et valoriser vos expériences.

Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement. Ainsi, votre accompagnatrice :

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs ;
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.

Être à l'écoute de vos remarques :

- En vous informant sur les moyens de formuler vos remarques ou vos réclamations et en leur apportant une réponse systématique ;
- En vous interrogeant régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de ses prestations ;
- En tenant compte de vos remarques pour progresser en qualité ;
- Par ailleurs, l'autorité certificatrice est également à l'écoute de vos remarques sur la qualité des prestations réalisées.

Les étapes de la VAE

La faisabilité

Cette première étape permet de rendre officielle votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'architecte accompagnateur de parcours étudie avec vous vos expériences et transmet le dossier de faisabilité au certificateur. Le certificateur a 2 mois pour donner ou non la recevabilité.

Vous devez donc avoir une expérience en lien avec le DEES. C'est le rôle de l'architecte de s'assurer de l'adéquation du diplôme visé avec vos expériences et compétences.

Si vous ne souhaitez pas être accompagné, vous avez la possibilité de faire vous-même le dossier de faisabilité sur France VAE.

Un premier entretien d'une heure maximum est réalisé en visioconférence pour établir la faisabilité du projet et la demande de recevabilité. Vous devrez alors fournir un CV actualisé où vous mentionnerez l'ensemble des expériences en lien avec la certification choisie. Cette étape concerne uniquement les candidats inscrits sur France VAE qui n'ont pas encore reçu la recevabilité.

Nous définirons lors de l'entretien de faisabilité la durée de l'accompagnement.

Le dossier de validation

Cette deuxième étape démarre dès vous recevez une réponse positive à votre recevabilité. Ce dossier va vous permettre de mettre à jour vos compétences, savoirs et connaissances en lien direct avec le référentiel du diplôme visé.

Pour constituer votre dossier de validation, nous programmerons en visioconférence des séances de travail de 1 à 3 heures maximum et établirons ensemble un planning prévisionnel. Il vous sera nécessaire de fournir un travail personnel entre les séances d'accompagnement.

L'oral du jury de validation



Pour les candidats inscrits sur France VAE, c'est l'architecte de parcours qui se charge du dépôt de votre dossier de validation auprès du certificateur sur la plateforme France VAE. Pour certains diplômes, vous devrez également déposer votre dossier de validation sur la plateforme du certificateur.

N'oubliez pas de garder un exemplaire papier que vous pourrez apporter le jour de votre oral si vous le souhaitez. Les dates de passage de l'oral sont fixées par le certificateur qui vous enverra un convocation.

Votre dossier de validation est présenté au jury lors d'un oral. Vous pouvez ainsi obtenir soit :

- une **validation totale**, vous êtes alors titulaire du diplôme visé
- soit une **validation partielle**, ce qui conduit le jury à définir les compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire
- soit **aucune validation**, dans ce cas vous pouvez faire une formation pour obtenir le diplôme ou acquérir un peu plus de compétences professionnelles et repasser le diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience.

L'entretien post-jury

Après l'oral devant le jury, nous analysons ensemble les conclusions du jury pour coconstruire la suite de votre parcours.

Les objectifs pédagogiques de l'accompagnement VAE

L'accompagnement VAE se réalise exclusivement à distance grâce à des entretiens individuels en visioconférence qui répondent à plusieurs objectifs pédagogiques :

- **Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité afin d'être recevable à la VAE :** accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité
- **Accompagner le candidat à la rédaction du dossier de validation afin de lui permettre d'obtenir en totalité ou en partie le diplôme visé par la recevabilité :** étude du contenu du référentiel (sous forme de carte mentale), verbalisation et analyse de vos expériences et compétences, développement de vos compétences grâce à des compléments formatifs sous forme d'apports de connaissances, accompagnement à la rédaction de votre dossier de validation
- **Préparer l'entretien oral devant le jury :** aide à la préparation de la présentation orale du contenu du dossier de validation, préparation aux éventuelles questions du jury, soutenance blanche
- **Faire le bilan de l'accompagnement :** réalisation d'un entretien post-jury

Un espace de travail collaboratif en ligne sur Dropbox vous permet d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques et de partager vos travaux avec votre accompagnatrice : livret de suivi du candidat, modèle de dossier de validation, référentiel, fiche RNCP, lectures.

Des objectifs pédagogiques seront fixés avec vous pour chaque séance et nous privilégierons des méthodes actives qui vous permettront d'être pleinement acteur de votre parcours VAE.



Suivi et évaluation

Un livret de suivi du candidat, reprenant les objectifs de la démarche VAE, nous permettra de garder traces des points travaillés lors des rendez-vous individuels, des difficultés rencontrées mais aussi des objectifs pédagogiques atteints.

La lecture régulière de vos travaux d'écriture ainsi que les échanges lors des rendez-vous individuels permettront à votre accompagnatrice d'évaluer vos progressions au regard des attendus du référentiel.

Un questionnaire de satisfaction vous est transmis à l'issue de l'accompagnement.

Les résultats des questionnaires de satisfaction et les éventuelles réclamations font l'objet d'une analyse annuelle. Ils alimentent la démarche d'amélioration continue de l'accompagnement VAE (évolution des supports, ajustement des modalités, enrichissement des ressources). Un dispositif de réclamation est accessible par courriel ou courrier, avec réponse systématique apportée au candidat.

Conditions matérielles

Formation disponible en distanciel (visioconférence) et en présentiel (tiers-lieu le Boada à Cahors) : il est nécessaire d'avoir un ordinateur avec audio et vidéo ainsi qu'une adresse mail.



Le Lab'ESCOSA met en œuvre les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap (adaptation des supports, aménagement du rythme, possibilité de recourir à des outils compensatoires). Les données personnelles des candidats sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD) et font l'objet d'une confidentialité strictement garantie.

Durée et dates

Entre 12 et 30 heures. Moyenne conseillée : 24 heures

Nous fixerons ensemble les dates de rendez-vous individuel

Tarifs et délais d'accès

Tarif horaire : 80€ TTC

Le montant des frais de jury sera demandé au certificateur (DDETS) avant le démarrage de l'accompagnement. Les frais de jury sont finançables via le CPF ou les OPCO.

Après accord du devis, la programmation de la prestation se fera en accord avec le commanditaire dans un délai maximum de 15 jours

Accompagnatrice VAE

[Marie Cassagnes](#), doctorante en sciences de l'éducation et de la formation et formatrice-consultante, formée à l'accompagnement VAE (novembre 2024) et formée comme architecte de parcours (novembre 2025)

Modalités d'accès

L'accès à un accompagnement VAE peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accompagnement VAE sera PROCHAINEMENT éligible au CPF. Des prises en charge par votre OPCO seront également possibles (*Le Lab'ESCOSA sera certifié Qualiopi pour la VAE, au second semestre 2025*).

Pour être accompagné dans la rédaction de votre dossier de validation et la préparation à l'oral, il existe deux possibilités, selon votre situation :

- **Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi** : Inscription sur France VAE et prise en charge par notre architecte accompagnateur de parcours qui vous expliquera les possibilités de financement, se chargera de votre parcours et de votre accompagnement.



- **Pour les salariés de la fonction publique** : Inscription auprès du DAVA de votre région pour votre demande de recevabilité et le dépôt du dossier de validation. **Financement par le CPF ou l'employeur**

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges entre le Lab'ESCOSA et le client.

Après validation des modalités pédagogiques, financières et logistique de l'accompagnement, une convention de formation ou un contrat de formation est transmis au client, avec un document permettant de transmettre au Lab'ESCOSA l'identité des stagiaires.

Une convocation est transmise quelques jours avant le début de l'accompagnement au candidat et, éventuellement à son employeur. Une feuille de présence est signée par le candidat après chaque rendez-vous. Un certificat de réalisation est transmis au candidat à la fin de l'accompagnement (sous condition de participation effective).

Poursuite de carrière

Le DEAS permet de travailler dans [l'assistance auprès d'adultes](#) et dans l'[accompagnement médico-social](#) mais aussi dans la [garde d'enfant](#).

Il vous est ensuite possible de poursuivre votre carrière en accédant aux diplômes suivants :

- [Aide-soignant](#)
- [Auxiliaire de puériculture](#)
- [Moniteur éducateur](#)
- [Technicien de l'intervention sociale et familiale](#)